

II. Compétence juridique :

Formation juridique générale : (indiquez, le cas échéant, vos titres et diplômes).

Compétence procédurale :

- 1. Avez-vous acquis une formation à l'expertise devant les juridictions de l'ordre judiciaire ?** (si oui précisez la date et la nature de cette formation ainsi que l'organisme qui l'a dispensée et éventuellement le diplôme ou certificat obtenu.

- 2. Avez-vous acquis une formation à l'expertise devant les juridictions de l'ordre administratif ?** (si oui précisez la date et la nature de cette formation ainsi que l'organisme qui l'a dispensée et éventuellement le diplôme ou certificat obtenu. **S'agissant de la liste de la cour administrative d'appel la justification de cette formation revêt une grande importance d'autant plus que l'investissement intellectuel à consentir n'est pas démesuré).**

III. Expérience en matière d'expertise : (cette rubrique est importante mais ne fait pas obstacle à l'inscription de « nouveaux experts »)

- 1. Etes-vous inscrit sur une liste d'experts établie par une juridiction ? Laquelle ou lesquelles ?**

- 2. Quel est le nombre des expertises que vous avez réalisées pour une juridiction au cours :**
 - des cinq dernières années ?
 - des deux dernières années ?

- 3. Quel est le nombre des expertises que vous avez réalisées pour une juridiction administrative au cours :**
 - des cinq dernières années ?
 - des deux dernières années ?

- 4. Indiquez les références des cinq dernières expertises réalisées pour une juridiction administrative, quelle que soit leur ancienneté, en indiquant :**
 - la juridiction qui l'a ordonnée ;
 - la date du jugement ou de l'ordonnance qui l'a ordonnée;
 - la date de dépôt de votre rapport.

N.B. S'il y en a moins de cinq, indiquez évidemment quand même celles que vous avez réalisées.

IV. Autres précisions : si vous souhaitez apporter d'autres précisions il vous est loisible de les indiquer ici.

A

le

Signature

NOMENCLATURE

A - AGRICULTURE CHASSE ET PECHE

- A.1 - Aquaculture
- A.2 - Chasse
- A.3 - Cultures végétales
- A.4 - Elevage
- A.5 - Engrais et produits chimiques pour l'agriculture
- A.6 - Evaluations des productions agricoles
- A.7 - Evaluations foncières agricoles
- A.8 - Forêts
- A.9 - Hydraulique et cours d'eau
- A.10 - Irrigation, drainage, assainissement agricole
- A.11 - Pêche
- A.12 - Travaux agricoles

B - BATIMENT et TRAVAUX PUBLICS

- B.1 - Acoustique
- B.2 - Amiante
- B.3 - Architecture
- B.3' - Ascenseurs
- B.4 - Assainissement
- B.5 - Automatismes
- B.6 - Charpentes en bois et métalliques
- B.7 - Climatisation, chauffage, ventilation
- B.8 - Economistes de la construction
- B.9 - Electricité
- B.10 - Electromécanique
- B.11 - Electronique, Télécommunication, domotique
- B.12 - Engins de chantier
- B.13 - Equipement et services
- B.14 - Etanchéité, couverture
- B.15 - Fondations, fondations spéciales
- B.16 - Géotechnique et mécanique des sols
- B.17 - Incendies, explosions
- B.18 - Ingénieurs (bâtiment)
- B.19 - Ingénieurs (génie civil)
- B.20 - Maladies du bois
- B.21 - Menuiserie
- B.22 - Métreurs - vérificateurs
- B.23 - Peintures et revêtements (murs, sols)
- B.24 - Plomberie
- B.25 - Structures, matériaux, béton armé
- B.26 - Techniciens du bâtiment
- B.27 - Thermique
- B.28 - Voirie réseaux divers

C - CHIRURGIE

- C.1 - Chirurgie cardio-vasculaire
- C.2 - Chirurgie digestive, chirurgie coelioscopique
- C.3 - Chirurgie générale
- C.4 - Chirurgie gynécologique

- C.5 - Chirurgie orthopédique
- C.6 - Chirurgie réparatrice
- C.7 - Neurochirurgie
- C.8 - Stomatologie-odontologie

D - COMPTABILITE et FINANCES

- D.1 - Commissaires aux comptes
- D.2 - Evaluation des entreprises et des fonds de commerce
- D.3 - Evaluation des préjudices (commerciaux, d'exploitation, etc...)
- D.4 - Experts comptables

E - ENVIRONNEMENT et POLLUTIONS

- E.1 - Etudes et mesure des impacts sur l'environnement
- E.2 - Hydrogéologie - pollution bactériologique chimique - pollution des eaux
- E.3 - Laboratoires d'analyse
- E.4 - Pollutions bactériologiques de l'environnement
- E.5 - Pollutions chimiques de l'environnement

F - FRIGORIFIQUES (MATERIELS ET CONSTRUCTIONS)

G - GEOMETRES EXPERTS et GEOMETRES

H - EXPERTISE EN ECRITURE

I - IMMOBILIER (Evaluations immobilières et foncières urbaines)

J - INDUSTRIE et CHIMIE

K - INFORMATIQUE

L - LEVAGE et MANUTENTION

M - MEDECINE

- M.1 - Allergologie
- M.2 - Anatomie pathologie
- M.3 - Anesthésie - réanimation
- M.4 - Biologie, laboratoires d'analyses médicales
- M.5 - Cancérologie
- M.6 - Cardiologie, maladies des vaisseaux
- M.7 - Dermatologie, vénéréologie
- M.8 - Endocrinologie, diabétologie
- M.9 - Electroradiologie - Imagerie médicale
- M.10 - Gastro-entérologie, hépatologie
- M.11 - Généralistes, réparation du dommage corporel
- M.12 - Gériatrie
- M.13 - Gynécologie - obstétrique
- M.14 - Hématologie
- M.15 - Instrumentation médicale
- M.16 - Maladies infectieuses, H.I.V., hépatites
- M.17 - Maladies nosocomiales
- M.18 - Médecine du travail
- M.19 - Médecine légale
- M.20 - Médecine sportive

- M.21 - Néphrologie
- M.22 - Neurologie
- M.23 - O.R.L.
- M.24 - Ophtalmologie
- M.25 - Orthopédie
- M.26 - Pédiatrie
- M.27 - Pneumologie
- M.28 - Psychiatrie
- M.29 - Radiothérapie
- M.30 - Recherches A.D.N.
- M.31 - Rééducation fonctionnelle
- M.32 - Rhumatologie
- M.33 - Toxicologie
- M.34 - Traumatologie
- M.35 - Urologie
- M.36 - Médecine d'urgence

N - MEDECINE VETERINAIRE

O - MINES, CARRIERES, MARNIERES

P - PSYCHOLOGIE PSYCHOPATHOLOGIE

Q - TRANSPORTS

- Q.1 - Aéronautique
- Q.2 - Constructions navales
- Q.3 - Infrastructures du transport aérien
- Q.4 - Infrastructures fluviales
- Q.5 - Infrastructures maritimes
- Q.6 - Navigation fluviale
- Q.7 - Navigation maritime
- Q.8 - Transports ferroviaires et infrastructures ferroviaires
- Q.9 - Transports routiers
- Q.10 - Transport de matériels